



Rapport d'activités MPE13 Longchamp 2017-2018

1) La communication et l'organisation de l'association

Afin de mener à bien nos missions, dans le soucis de l'intérêt collectif, il est primordial de communiquer avec le maximum de parents en utilisant tous les supports possibles. L'objectif est d'avoir plus de présence auprès des parents, afin de mieux les informer et les accompagner, et de permettre à tous une meilleure visibilité de ce qui se passe dans l'établissement.

L'association a demandé au Principal du collège d'ajouter sur la fiche de re-inscription une case à cocher par les parents autorisant la transmission de leurs coordonnées. Ainsi la liste de diffusion de l'association devrait pouvoir compter à partir de l'année 2018-2019 un maximum de parents, et il devrait être possible de constituer des listes de parents par classe afin que les parents délégués puissent communiquer avec leur classe.

Plusieurs outils sont à la disposition des parents :

- ▶ La boîte mail de MPE13 Longchamp : college.longchamp@mpe13.fr
- ▶ Le forum (liste mail), pour pouvoir transmettre les informations de l'association et pour que les parents du collège, abonnés à cette liste, puissent communiquer entre eux si nécessaire.
- ▶ La page de l'association de parents d'élèves sur le site du collège, qui regroupe des informations sur le [Conseil d'Administration](#) et sur les [conseils de classe](#), ainsi que le [planning des réunions](#) et tous les [comptes rendus](#).
- ▶ Le blog de l'association départementale MPE13 : <http://mpe13.blogspot.fr/>

Ainsi, l'association peut communiquer toutes les informations qui lui sont transmises par le collège, organiser la préparation des conseils de classe et la diffusion des comptes rendus, organiser des réunions mensuelles, dialoguer avec les parents et essayer de répondre à leurs attentes et à leurs questions.

2) Créer du lien

La relation humaine est très importante pour MPE13. C'est pourquoi, nous incitons les parents à contacter leurs représentants et à venir aux réunions.

- En direction des élèves

Le Foyer Socio-Educatif s'est doté d'une parent d'élève MPE13 comme présidente. En lien direct avec l'association, elle peut solliciter celle-ci pour toutes questions, propositions afin d'animer au mieux ce lieu destiné aux élèves. Ainsi, elle a pu proposer la mise en place de plusieurs ateliers et fait aboutir un projet d'atelier Hip-Hop.

D'autres parents participent également au CVC (Conseil de la vie collégienne), mis en place au sein du collège pour la 1ère année. L'implication de ces parents permet non seulement de prendre place dans ces instances mais de faire des propositions et communiquer ce qui s'y déroule à toutes les familles (activités proposées, projets, ...).

Dans la même optique, lors d'une [réunion avec le Principal](#) en début d'année, nous lui avons formulé plusieurs demandes et propositions :

- ▶ Augmenter les activités pendant le temps cantine.
- ▶ Inciter les enseignants à porter des projets.
- ▶ Favoriser l'organisation des concerts des classes CHAM.
- ▶ Organiser une fête de fin d'année où parents enseignants et élèves pourraient se rencontrer autour de projets culturels et de la présentation du travail effectué dans l'année.
- ▶ Participer à la course contre la faim, en partenariat avec Action contre la faim.

Toutes ces demandes ont été reçues favorablement par M. Le Principal. Les ateliers et les projets

culturels, citoyens, sportifs ou scientifiques se sont développés au sein du collège. La course contre la faim s'est déroulée le 19 avril au Parc Longchamp et la fête de la culture a eu lieu le 22 juin au collège.

- En direction des familles

L'association porte une attention particulière aux familles en difficultés. En collaboration avec les enseignants du collège et RESF, des goûters, des repas, des collectes ont été organisés pour leur apporter du soutien. Pour renforcer ces actions, l'association « Etudier avec toit », regroupant enseignants et parents d'élèves, a été créée en janvier 2018.

Cherchant à développer des temps de partage entre parent, comme par exemple lors d'évènements comme la fête de la culture, les concerts ou la course contre la faim, l'association a régulièrement proposé au collège l'organisation d'évènements et de journées spécifiques.

Les années précédentes, plusieurs propositions ont été faites :

- ▶ Les rencontres de l'orientation.
- ▶ La journée contre le harcèlement.
- ▶ Les Cafés parents : rencontre conviviale entre parents autour d'un thème, permettant de diffuser des informations et de susciter du débat et de la réflexion.

Ces propositions n'ont pas reçu de suite favorable.

En 2018, l'association a demandé au Principal, de pouvoir être présente lors des réunions parents-professeurs pour pouvoir accueillir les parents et leur permettre de rencontrer les parents délégués de leur classe. Cette proposition n'a pas encore abouti.

En revanche, la demande d'augmenter le nombre de réunions parents-professeurs dans l'année, formulée plusieurs fois par l'intermédiaire de questions au CA, a été acceptée lors du CA du 3 juillet 2017. La mise en place de 3 rencontres annuelles a été confirmée à l'arrivée de la nouvelle direction.

3) Défendre une position et porter des revendications

Revendiquer ne consiste pas à s'opposer systématiquement à des décisions, mais c'est avant tout le moyen pour les parents de réclamer des explications avant toute prise de décision. Les représentants de parents sont souvent amenés à se positionner par un vote au Conseil d'Administration sur une thématique pas toujours explicite.

L'association a pris pour principe de se réunir avant chaque CA, d'étudier les documents fournis par l'administration, de se renseigner sur les enjeux des propositions qui devront être votées en CA, de prendre une décision collective en écoutant les avis de tous et de voter au nom de l'association en respectant la décision collective.

Ainsi cette année, l'association a dû se positionner sur plusieurs sujets importants, dont la généralisation du plan numérique dans les collèges et la sécurisation des établissements dans le cadre du plan Charlemagne.

Lors de l'ensemble des CA de l'année, 41 votes ont eu lieu. Les élus MPE13 ont choisi de voter 37 fois POUR, 1 fois CONTRE et se sont abstenus 3 fois.

Par ailleurs, l'association intervient régulièrement auprès du Principal, et dans certains cas auprès du Département, du Rectorat, de la DSDEN et des partenaires de l'Education Nationale, pour transmettre des propositions et des demandes, qui, cette année, ont souvent été accueillies favorablement.

- Le Forfait cantine

La demi-pension fonctionne avec un forfait de 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi), y compris lorsque des élèves mangent à la cantine seulement 3 jours, par exemple en raison d'une demi-journée libérée dans leur emploi du temps.

Pour cette raison, l'association demande, depuis plusieurs années, que les parents puissent avoir le choix entre un forfait de 3 jours et un forfait de 4 jours.

Cette demande ayant enfin été entendue, le forfait cantine de 3 jours sera instauré dès janvier 2019. Le choix entre les 2 forfaits sera définitif et aucun changement ne sera possible au cours de l'année.

Toutefois, pour les élèves qui souhaitent manger à la cantine occasionnellement, les familles ont la possibilité d'acheter des tickets repas à l'unité au prix de 3€80 auprès de l'intendant.

- Répartition des classes bilangues allemand et russe

Jusqu'à présent, les élèves en classe bilangue allemand étaient tous en 6e1, 5e1, 4e1 et 3e1 et les élèves ayant opté pour le russe en 6e2, 5e2, 4e2 et 3e2.

Depuis plusieurs années, l'association demande que les élèves des classes bilangues soient répartis avec des élèves des classes générales.

Cette année, cette proposition a été accueillie favorablement par M. le Principal. Pour la rentrée 2018, il est prévu que les élèves des classes bilangues allemand et russe soient mélangés avec ceux des classes générales sur trois classes (6e1, 6e2, 6e3).

En 2017-2018, les classes bilangues allemand et russe ont été réparties sur les 6e1 et 6e2. Lors de la rentrée 2018, cette mixité entre les russophones et les germanophones est maintenue en 5e1 et 5e2.

Ce principe ne sera pas appliqué pour les 4e et les 3e, mais il est prévu qu'il soit maintenu les années suivantes, pour qu'à terme les 4 niveaux soient concernés par cette mixité.

- Le plan numérique

Durant l'année 2016-2017, 95 collèges du département, dont le collège Longchamp, ont sollicité le Département pour utiliser des tablettes numériques en classe de 5ème. Mais la distribution n'ayant eu lieu qu'en mai 2017, sans grande préparation et sans information préalable communiquée aux parents, leur utilisation par les élèves de 5ème n'a pas été effective pour cette 1ère année.

Lors de plusieurs interventions en CA, les parents d'élèves élus ont mis en évidence des problèmes d'assurance et de responsabilité en cas de casse ou de vol, et une non-conformité juridique entre la convention collège/Département/Académie et la convention collège/utilisateur. Cette convention aurait dû laisser le choix aux parents de laisser la tablette au collège ou de la prendre à leur domicile. Pourtant, si cette convention n'était pas signée, l'élève ne pouvait pas utiliser la tablette en classe. Or le plan numérique défini par l'Académie, le département et le collège prévoit l'utilisation des tablettes en classe, sans que cette utilisation ne soit soumise à la condition que l'élève amène la tablette à la maison.

Suite à plusieurs négociations, M. le Principal s'est engagé à réviser la convention proposée aux parents et à ne pas contrevenir à la convention signée avec le Département et l'Académie et a donc prévu, malgré le problème de stockage des tablettes au collège, de garder au sein de l'établissement les tablettes des élèves qui ne l'emporteraient pas chez eux à l'issue de la distribution.

La nouvelle convention collège/utilisateur a été votée lors du [CA du 5/12/17](#). Les parents d'élèves élus au CA se sont abstenus, estimant que les problèmes d'assurance et de responsabilité n'étaient pas résolus. En revanche, ils ont obtenu que le Principal organise une réunion de présentation du dispositif en janvier 2018, avant la demande de signature de la convention et la distribution des tablettes. Ainsi, les parents ont pu poser toutes les questions sur ce dispositif et faire le choix ou non de disposer de la tablette à leur domicile.

- Le plan de sécurisation

En 2016-2017, le Département a entamé le renforcement de la sécurité de 14 collèges. A la rentrée 2017-2018, 12 établissements supplémentaires, dont le collège Longchamp, devaient intégrer ce dispositif.

Un conseiller technique du Conseil Départemental était présent au CA du 20/11/17 pour présenter ce plan de sécurisation. Les membres du CA devaient voter l'ensemble du dispositif :

- Mise en place d'une dizaine de portails d'accès sécurisés, avec entrée nominative des élèves par badge.

- Rehaussement des murs et grilles extérieurs, inférieurs à 2,50m.
- Installation d'un système de caméras de surveillance.
- Installation d'une sirène anti-intrusion.

Les parents d'élèves élus au CA ont décidé de voter contre ce plan pour plusieurs raisons :

- ▶ Le collège, ainsi que les membres du CA, n'ont pas été associés à l'étude des besoins en matière de sécurité et à l'élaboration du projet, contrairement à la circulaire du Ministère de l'Education Nationale du 12 avril 2017, qui stipule que l'évaluation des besoins doit être réalisée par le collège dans le cadre de la mise en œuvre du PPMS intrusion.
- ▶ Le Conseil Départemental demande aux membres du CA un vote de principe sur l'ensemble du dispositif, ce qui oblige à accepter la mise en place des portails sécurisés, pour que les autres travaux soient effectués, alors qu'ils répondent à une obligation d'entretien et de mise aux normes.
- ▶ La mise en place des portails d'accès avec badge nominatif risque de compliquer l'entrée et la sortie des élèves et de demander plus de travail aux surveillants.
- ▶ Un système de contrôle des entrées et des sorties des élèves ne constitue pas une réponse au risque d'intrusion.
- ▶ Seul le renforcement du personnel présent aux heures des entrées et sorties des élèves permettrait, à la fois de réguler le flux des entrées et sorties et de prévenir le risque d'intrusion.

A l'issue du débat, qui a eu lieu lors du CA du 20/11/17, le Principal a décidé de reporter le vote au CA du 5/12/17, pour permettre aux membres du CA de se réunir. Cette réunion a eu lieu le 29/11/17. Elle devait permettre d'étudier les besoins d'un renforcement de la sécurité du collège, de proposer un diagnostic, d'étudier dans le détail le projet proposé en CA et de faire des propositions ou des demandes au Conseil Départemental. Mais ce travail n'a pas pu être réalisé, par manque de documents et parce que le Conseil Départemental a refusé que le projet soit voté dans le détail.

En conséquence, les représentants des parents et des enseignants ont décidé de voter contre le projet dans son ensemble et d'adresser des demandes [au Rectorat](#) et [au Département](#), par l'intermédiaire de 2 motions.

Lors du [CA du 5/12/17](#), les enseignants et les représentants de parents d'élèves MPE13 ont affiché leur refus du projet lors de la lecture des motions et expliqué leur vote. Le vote s'est déroulé à bulletin secret. Sur les 24 votants, il y a eu 12 voix POUR et 12 CONTRE. En cas d'égalité, le vote du Principal étant prépondérant, le vote POUR l'a emporté.

- Présence des médiateurs devant le collège

A la rentrée de septembre, la suppression des contrats aidés a mis à mal beaucoup d'établissement, tout comme le dispositif des médiateurs aux alentours des établissements.

L'association est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'association AMS et du Conseil Départemental, par courrier, par téléphone, lors de réunions ou en posant une question au CA, afin que le dispositif de protection extérieur des élèves, par les médiateurs, soit remis en place.

En janvier 2018, le poste de médiateur, qui avait été supprimé, a été renouvelé et le dispositif a été remis en place tous les jours de la semaine aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

- Demandes adressées au Conseil Départemental

L'association est amené régulièrement à intervenir par courrier, par téléphone ou lors de réunion auprès du Conseil Départemental, pour demander des travaux d'aménagements ou de rénovation ou pour appuyer des demandes du collège. Par le passé, ce type d'intervention a permis le renouvellement des équipements de cuisine. Cette année, nous avons formulé des [demandes conjointes avec les enseignants](#) et nous avons soutenu celles du Principal, des élèves et du professeur de musique :

- ▶ Le changement de système d'ouverture du portillon donnant sur la rue Jean de Bernardy.
- ▶ Le remplacement des portes coupe-feu.
- ▶ L'aménagement dans la cour d'un espace couvert, adapté au nombre d'élèves, permettant de les protéger de la pluie ou d'un soleil excessif.

- ▶ La suppression dans la cour de l'espace fermé par des barrières et l'agrandissement de la surface utilisé par les élèves.
- ▶ L'aménagement d'une salle dédiée à l'enseignement de la musique, permettant d'y accueillir les cours de musique et la pratique musicale.

Ces demandes ont été reçues favorablement par [les services du Conseil Départemental](#) :

- ▶ Le remplacement de la gâche électrique du portillon et celui des portes coupes-feu sont en cours.
- ▶ Une étude de faisabilité visant à la création d'une surface couverte complémentaire sera réalisée.
- ▶ La suppression dans la cour de l'espace clos et l'aménagement d'une salle de musique ont été réalisés durant l'été 2018.

- Demande de moyens humains supplémentaires

En 2016-2017, l'association a écrit un [courrier au rectorat](#), pour demander une 2ème poste à temps plein de Conseiller Principal d'Education, un poste supplémentaire d'Assistant d'Education, un 2ème poste de professeur documentaliste et un poste d'adjoint administratif. Ces [demandes ont été refusées](#) et réitérées l'année suivante. Cette année, nous avons renouvelé ces requêtes auprès du Principal et nous avons soutenu les motions des enseignants déposés en CA, demandant une augmentation des postes d'encadrement des élèves et l'arrêt de l'augmentation des effectifs.

- Classes CHAM : demande de clarification des conditions de la scolarité

Les présidents des sections MPE13 des collèges Thiers et Longchamp ont été reçus par la coordinatrice des classes CHAM au conservatoire de Marseille, au sujet de la demande de réinscription en classe CHAM pour les classes de 5e, 4e et 3e, accompagnée d'une lettre de motivation de l'élève, que les parents des classes CHAM des 2 collèges devaient fournir au conservatoire.

[Cette réunion](#) a permis la modification de ce document, interprété comme un acte de candidature, alors que les élèves sont inscrits en CHAM pour 4 ans dès leur admission en 6ème. Les termes « demande de réinscription » et « candidat » seront donc supprimé du document, qui devient un simple formulaire de mise à jour des coordonnées. La lettre de motivation ne sera plus demandée et le document sera adapté aux objectifs ciblés par le conservatoire : connaître la volonté des élèves de continuer ou pas au sein du dispositif, et exprimer son ressenti sur l'année écoulée.

Cette intervention au mois de mai 2018 a permis l'organisation d'une réunion au collège, avec les parents délégués MPE13, M. le Principal et Mme la représentante du CNRR, qui a eu lieu fin juin. Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et de débattre de plusieurs sujets :

- ▶ La mise en place d'un livret d'accueil, présentant la CHAM et rappelant les règles de fonctionnement.
- ▶ Les moyens mis en œuvre pour anticiper les difficultés rencontrées par certains élèves et éviter les sorties du dispositif.
- ▶ Les difficultés rencontrées pour compléter les places non pourvues.

L'association par l'intermédiaire des parents délégués des classes CHAM a ainsi pu transmettre ses demandes :

- ▶ Améliorer la communication entre le collège et le conservatoire, afin d'éviter les dysfonctionnements.
- ▶ Editer un document pour avoir une vue d'ensemble de toutes les activités CHAM du trimestre ou de l'année.
- ▶ Accompagner les projets initiés par le professeur de musique, notamment en organisant des concerts au conservatoire et en permettant aux élèves de répéter sur place.
- ▶ Renforcer la concertation, l'accompagnement des élèves, proposer des temps de rencontres entre les élèves et des représentants du CNRR, et lors de risque d'abandon du dispositif, mettre en place des rencontres réunissant les enseignants du conservatoire et du collège, pour faire le point ensemble avec l'élève et ses parents.
- ▶ Mettre en place une liste d'attente, qui permettrait de palier aux désistements, qui peuvent avoir lieu en juin, après l'admission en CHAM.